

Taux de présence moyens conventionnels de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

La présente note a pour objet la communication des nouveaux taux de présence moyens conventionnels des DEA dans les flux de collecte non séparés aux collectivités sous contrat avec Eco-mobilier. Ces taux seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 sur les flux de déchets non séparés pris en charge par les collectivités à compter de cette date. Ils permettent de déterminer les « tonnages équivalent-DEA » éligibles à un soutien financier d'Eco-mobilier conformément à l'article 2.2.2 du contrat.

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier que vous êtes à jour dans vos déclarations S1 et S2 2020 et S1 2021, sauf audit en cours ou information déjà transmise aux équipes d'Eco-mobilier par e-mail via l'adresse contact@eco-mobilier.fr. Dans le cas contraire, merci de terminer vos déclarations manquantes dans votre Extranet.

1. Tableau de synthèse des taux de présence moyens conventionnels de DEA

	Type de flux	Taux applicables sur les tonnages collectés par la collectivité
Configuration-type (1)	Tout-venant	17%
	Bois	29%
	Ferraille	12%
Variante 1 : sans benne bois (2)	Tout-venant	21%
	Ferraille	12%
Variante 2 : pas d'accueil des professionnels (3)	Tout-venant	11%
	Bois	35%
	Ferraille	12%
Collecte en porte à porte	Encombrant	48%

1. La déchèterie en configuration dite « type » concerne plus des deux tiers des tonnages collectés en déchèterie sous contrat avec Eco-mobilier. Il s'agit d'une déchèterie comprenant pour les flux concernés, une benne de tout-venant, une benne de bois A+B (hors bois d'élagage), une benne de ferraille, et accueillant les professionnels.
2. Dans la variante 1, les flux de DEA bois sont dirigés vers la benne tout-venant.
3. Dans la variante 2, l'organisation de collecte est identique à celle de la configuration type mais sans accueil des flux professionnels en déchèterie.

2. Modalités pratiques d'élaboration des taux de présence moyens conventionnels de déchets d'éléments d'ameublement

La mesure des taux de présence moyens conventionnels de DEA concerne les collectes non séparées des collectivités en fonction des flux éligibles définis dans l'annexe contractuelle.

Pour calculer les taux de présence moyens conventionnels, des campagnes de caractérisation ont été conduites en 2019, 2020 et 2021 dans les collectivités suivantes, en fonction du milieu SINOE de la déchèterie :

	Rural	Mixte	Urbain	Urbain dense	Touristique et commercial
Configuration-type (1)					
SITCOM COTE SUD DES LANDES	X				
SIMER	X				
SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES	X				
SMICTOM DU CHINONNAIS		X			
SDED 52		X			
CA LE GRAND CHALON		X			
VALTOM			X		
SYMEVAD			X		
METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE			X		
LYON MÉTROPOLE				X	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR				X	
SMD3					X
SYMAT					X
CC VAL VANOISE					X
Variante 1 : sans benne bois (2)					
SYVALOM	X				
CHATEAUBRIAND DERVAL	X				
CC DES VILLES SOEURS		X			
CA BLOIS AGGLOPOLYS		X			
CA DE LENS LIEVIN			X		
CU GRAND POITIERS			X		
CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS					X
CA COTENTIN					X
Variante 2 : pas d'accueil des professionnels (3)					
AGGLOMERATION D'AGEN		X			
CA LE GRAND NARBONNE		X			
RODEZ AGGLOMERATION			X		
CA VALENCIENNES METROPOLE			X		
METROPOLE DU GRAND NANCY			X		
MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE				X	
RIVED				X	
GRENOBLE ALPES METROPOLE				X	
CA BEZIERS MEDITERRANEE					X
Collecte en porte à porte					
CC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE		X			
SMITOM NORD SEINE ET MARNE		X			
CA REGION NAZAIRIENNE ET ESTUAIRE		X			
SMITOM DU LOMBRIC		X			
SYMEVAD		X			
ORLEANS METROPOLE			X		
CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE			X		
CU CAEN LA MER			X		
SIGIDURS			X		
TOURS METROPOLE			X		
SMEDAR			X		
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE				X	
CA VERSAILLES GRAND PARC				X	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR				X	
SYNDICAT EMERAUDE				X	

Sur la base des mesures obtenues pour chaque combinaison [configuration de collecte / type d'habitat], le taux national par configuration de collecte est calculé à partir de la moyenne pondérée des tonnages collectés par type d'habitat. Les mesures étant effectuées tout au long de l'année afin d'être représentatives des variations saisonnières du taux de DEA.

Taux de présence moyens conventionnels de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Annexe

Tableau de synthèse des taux de présence moyens conventionnels de DEA pour toutes les configurations existantes :

	Type de flux		Taux applicables sur les tonnages collectés par la collectivité
Configuration type	Tout-venant	avec matelas	17%
		sans matelas	14%
	Bois	sans déchets d'élagage	29%
		avec déchets d'élagage	20%
	Ferraille		12%
Variante 1 : sans benne bois	Tout-venant	avec matelas	21%
		sans matelas	20%
	Ferraille		12%
Variante 2 : sans accueil des déchets professionnels	Tout-venant	avec matelas	11%
		sans matelas	10%
	Bois	sans déchets d'élagage	35%
		avec déchets d'élagage	24%
	Ferraille		12%
Variante 3 : sans benne bois et sans accueil des déchets professionnels	Tout-venant	avec matelas	13%
		sans matelas	13%
	Ferraille		11%
Collecte en porte à porte	Encombrant		48%

Nos équipes restent à votre écoute pour vous accompagner, par e-mail ou par téléphone.